

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

9 AVENUE DES TILLEULS

77380 COMBS LA VILLE



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LES TOITURES	Adresse :	9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	TILLEULS-TOIT	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	14/03/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Mickaël JULIEN	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	CPDI 4129	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	01/01/2017	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	I.CERT Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT-GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2018

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 24/03/2018

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Mickaël JULIEN**



Rapport N° : TILLEULS-TOIT 14/03/2018

Version : 24/03/2018

C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C \ SOMMAIRE	3
D \ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	9
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	9
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	10
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	14
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	17
ATTESTATION(S).....	19
CERTIFICAT DE COMPETENCES	20

D \ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
Toiture terrasse principale du bâtiment		Chapeau de conduit	Matériau compact gris avec fibres visibles	Chapeau de conduits	TILLEULS-TOITP004	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante détecté (Chrysotile)
Toiture terrasse principale du bâtiment		Conduit Amiante ciment	Fibrociment gris avec fibres visibles	Conduits	TILLEULS-TOITP005	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante détecté (Chrysotile-Crocidolite)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Garde-Corps	Remplacement des gardes-corps	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Garde-Corps	Remplacement des gardes-corps	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

Rapport N° : TILLEULS-TOIT 14/03/2018

4/21

Version : 24/03/2018

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces sèches	LOGEMENTS COLLECTIFS	Plafonds	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces sèches	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs cloisons	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces sèches	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Plafonds	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs cloisons	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Portes palières	Remplacement des portes palières	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Portes palières	Remplacement des portes palières	Joint	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Remplacement des portes palières	Dalle de sol	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Remplacement des portes palières	Revêtement souple	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Conduits	Remplacement de la VMC	Conduit	100%	SE PRONONCER SUR LE TYPE DECONDUIT
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Bouche de ventilation	Remplacement de la VMC	Enduit de rebouchage	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Bouche de ventilation	Remplacement de la VMC	Joint	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Divers	Colle faïence	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // TRAVAUX REMPLACEMENT DE LA ROBINETTERIE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Radiateurs	Remplacement des radiateurs	Joint fibreux	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Radiateurs	Remplacement des radiateurs	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Sols	Réfection des toitures-terrasses	Revêtement d'étanchéité	100%	IL S'AGIT DE LA COUCHE DE SURFACE, SOIT LA SECONDE COUCHE D'ETANCHEITE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Sols	Réfection des toitures-terrasses	Revêtement d'étanchéité	100%	COUCHE 1, AU CONTACT DE L'ISOLANT, SI DISSOCIABLE DE L'ISOLANT
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Sols	Réfection des toitures-terrasses	Isolant	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR TOITURE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Sols	Réfection des toitures-terrasses	Pare-vapeur	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR TOITURE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Remonté d'étanchéité	Réfection des toitures-terrasses	Pax aluminium	100%	1 PAR TYPE PAR TOITURE
Façades / Pignons	LES EXTERIEURS	Façades / Pignons	Isolation thermique par l'Extérieur	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bureau 110	LES EXTERIEURS	Sols	Réfection des enrobés	Enrobé	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Trottoir	LES EXTERIEURS	Sols	Réfection des enrobés	Enrobé	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Extérieurs	LES EXTERIEURS	Ensemble des zones impactées	Clôture des parties privatives	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // TRAVAUX POSE D'UNE CLOTURE EN PERIPHERIE DE LA PARCELLE
Extérieurs	LES EXTERIEURS	Ensemble des zones impactées	Divers	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // MOTORISATION DU PORTAIL D'ACCES AU PARKING
Paliers et cages d'escalier	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Garde-Corps	Réfection des parties communes	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Paliers et cages d'escalier	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Sols	Réfection des parties communes	Revêtement de sols	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // TRAVAUX REMPLACEMENT DES GARDES CORPS
Sous-sol	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafonds	Isolation des plafonds	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // POSE D'UN FLOCAGE
Hall	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Ensemble des zones impactées	Remplacement des portes des halls	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Ensemble des zones	Redynamisation des halls et parties communes	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // PVTS EN RDC DERNIER NIVEAU ET ETAGE COURANT

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Salle D'eau / WC	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Réfection complète des WC	Revêtement de sols	100%	
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Tablier de baignoire	Réfection complète des salles de bains	Revêtement bitumineux	100%	
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Volets	Remise en peinture des volets extérieurs	Peinture	100%	
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Entre dormant et maçonnerie de portes	Nouvelles menuiseries	Joint	100%	
Locaux communs	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Façades des gaines techniques	Divers	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Locaux communs	CAVES	Plafonds	Divers	Béton	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Locaux communs	CAVES	Sols	Divers	Béton	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Locaux communs	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre dormant et maçonnerie de fenêtres	Divers	Joint	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	CAVES	Murs	Divers	Cuve à fioul	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	CAVES	Murs	Divers	Joint de parpaing	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

Aucun document disponible

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

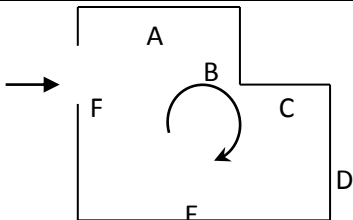
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
NEANT				

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
NEANT									

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
Toiture terrasse principale du bâtiment		Chapeau de conduit	Matériau compact gris avec fibres visibles	TILLEULS-TOITP004	Chapeau de conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante détecté (Chrysotile)
Toiture terrasse principale du bâtiment		Conduit Amiante ciment	Fibrociment gris avec fibres visibles	TILLEULS-TOITP005	Conduits	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante détecté (Chrysotile-Crocidolite)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Toiture terrasse principale du bâtiment		Pax aluminium	Matériau bitumineux noir avec aluminium	TILLEULS-TOITP001	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Toiture terrasse principale du bâtiment		Revêtement d'étanchéité	Matériau bitumineux noir + matériau fibreux blanc avec poussières	TILLEULS-TOITP002	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

Rapport N° : TILLEULS-TOIT 14/03/2018

10/21

Version : 24/03/2018

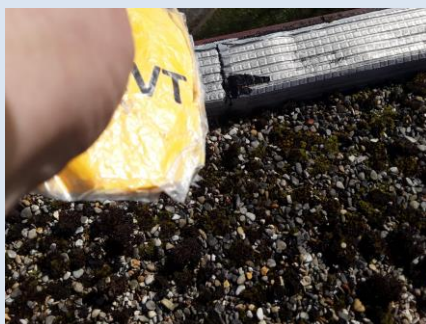
PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Toiture terrasse principale du bâtiment		Pax aluminium	Matériau bitumineux noir avec aluminium avec fibres	TILLEULS- TOITP003	Cheminées	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : TILLEULS-TOITP001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	TILLEULS-TOIT 14/03/2018		Toiture terrasse principale du bâtiment
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Pax aluminium	Matériau bitumineux noir avec aluminium	14/03/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur C		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TILLEULS-TOITP002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	TILLEULS-TOIT 14/03/2018		Toiture terrasse principale du bâtiment
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement d'étanchéité	Matériau bitumineux noir + matériau fibreux blanc avec poussières	14/03/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TILLEULS-TOITP003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	TILLEULS-TOIT 14/03/2018	Toiture terrasse principale du bâtiment	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Pax aluminium	Matériau bitumineux noir avec aluminium avec fibres	14/03/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Cheminées		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TILLEULS-TOITP004			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	TILLEULS-TOIT 14/03/2018	Toiture terrasse principale du bâtiment	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Chapeau de conduit	Matériau compact gris avec fibres visibles	14/03/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Chapeau de conduits		Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TILLEULS-TOITP005			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	TILLEULS-TOIT 14/03/2018	Toiture terrasse principale du bâtiment	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Amiante ciment	Fibrociment gris avec fibres visibles	14/03/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Amiante détecté (Chrysotile-Crocidolite)	

EMPLACEMENT



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-29911 EN DATE DU 23/03/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE- AGENCE IDF (COMPTE MATERIAUX) 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0718-29911 Réf. Commande Client : TILLEULS-TOIT-01
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 19/03/2018

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique(s) : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Réf dossier client : TILLEULS-TOIT-01 - 9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE Réf échantillon client : TILLEULS-TOITP001 / LES TOITURES - Remonté d'étanchéité - Toiture terrasse principale du bâtiment - Pax aluminium / Toiture terrasse principale du bâtiment Mur C Pax aluminium		Réf échantillon ITGA : IT071803-38330 Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium		
► Matériau bitumineux noir avec aluminium	META	1	23/03/2018	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : TILLEULS-TOIT-01 - 9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE Réf échantillon client : TILLEULS-TOITP002 / LES TOITURES - Sols - Toiture terrasse principale du bâtiment - Revêtement d'étanchéité / Toiture terrasse principale du bâtiment Sol Revêtement d'étanchéité		Réf échantillon ITGA : IT071803-38331 Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Matériau fibreux blanc avec poussières		
► Matériau bitumineux noir + matériau fibreux blanc avec poussières	META	1	23/03/2018	Amiante non détecté / -

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-29911 EN DATE DU 23/03/2018
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Ref dossier client : TILLEULS-TOIT-01 - 9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE Ref échantillon client : TILLEULS-TOITP003 / LES TOITURES - Remonté d'étanchéité - Toiture terrasse principale du bâtiment - Pax aluminium / Toiture terrasse principale du bâtiment Cheminées Pax aluminium		Ref échantillon ITGA : IT071803-38332 Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium avec fibres		
* Matériau bitumineux noir avec aluminium avec fibres	META	1	23/03/2018	Amiante non détecté / -
Ref dossier client : TILLEULS-TOIT-01 - 9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE Ref échantillon client : TILLEULS-TOITP004 / LES TOITURES - Sols - Toiture terrasse principale du bâtiment - Revêtement d'étanchéité / Toiture terrasse principale du bâtiment Chapeau de conduits Chapeau de conduit		Ref échantillon ITGA : IT071803-38333 Description ITGA : Matériau compact gris avec fibres visibles		
* Matériau compact gris avec fibres visibles	MOLP	2	22/03/2018	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Ref dossier client : TILLEULS-TOIT-01 - 9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE Ref échantillon client : TILLEULS-TOITP005 / LES TOITURES - Sols - Toiture terrasse principale du bâtiment - Revêtement d'étanchéité / Toiture terrasse principale du bâtiment Conduits Conduit Amiante ciment		Ref échantillon ITGA : IT071803-38334 Description ITGA : Fibrociment gris avec fibres visibles		
* Fibrociment gris avec fibres visibles	MOLP	2	22/03/2018	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile-Crocidolite

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 2/2

ATTESTATION(S)



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :

EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10063271004 ayant pris effet le 01/03/2018.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

- ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
- DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIMITIVES
- CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
- CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
- REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
- REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
- DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
- CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
- DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
- RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
- ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
- ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
- INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)
- MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
- CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
- ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM)
- DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
- DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
- ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
- DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
- ETAT DES LIEUX LOCATIFS
- DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
- CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
- DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE- MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES
- THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
- DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
- DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
- DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230 2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
- EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 01/03/2018 au 01/01/2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code. L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 01/01/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 15/02/2018 - Pour la Compagnie,

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS 794 672 238 ORIAS : 13010220
Tél. : 05 56 30 95 75

PEFC 10-31-1483 / Contrôle PEFC
UNE REPART 22 20105 861

CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 4129 Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur JULIEN Mckael

Est certifié(a) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics Immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/10/2021
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 07/12/2016 - Date d'expiration : 06/12/2021
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.



* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste C et des matériaux et produits de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

Missions de repérage des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste C et des matériaux et produits de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A, dans des immeubles de grande hauteur (IGH), dans des immeubles de bureaux (IMB) et dans des immeubles de bureaux (IMB) de plus de 200 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les missions sont à l'exception des travaux de confort ou de confortement.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage de l'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des enfants, après travaux en plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de l'annexe 1 et l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B. Les missions sont à l'exception des travaux de confort ou de confortement.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage de l'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des enfants, après travaux en plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de l'annexe 1 et l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B. Les missions sont à l'exception des travaux de confort ou de confortement.

Arrêté du 10 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage de l'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des enfants, après travaux en plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 3 août 2012 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de l'annexe 1 et l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B. Les missions sont à l'exception des travaux de confort ou de confortement.

Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage de l'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des enfants, après travaux en plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits relevant de l'annexe 1 et l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B. Les missions sont à l'exception des travaux de confort ou de confortement.



I.Cert
Institut de Certification

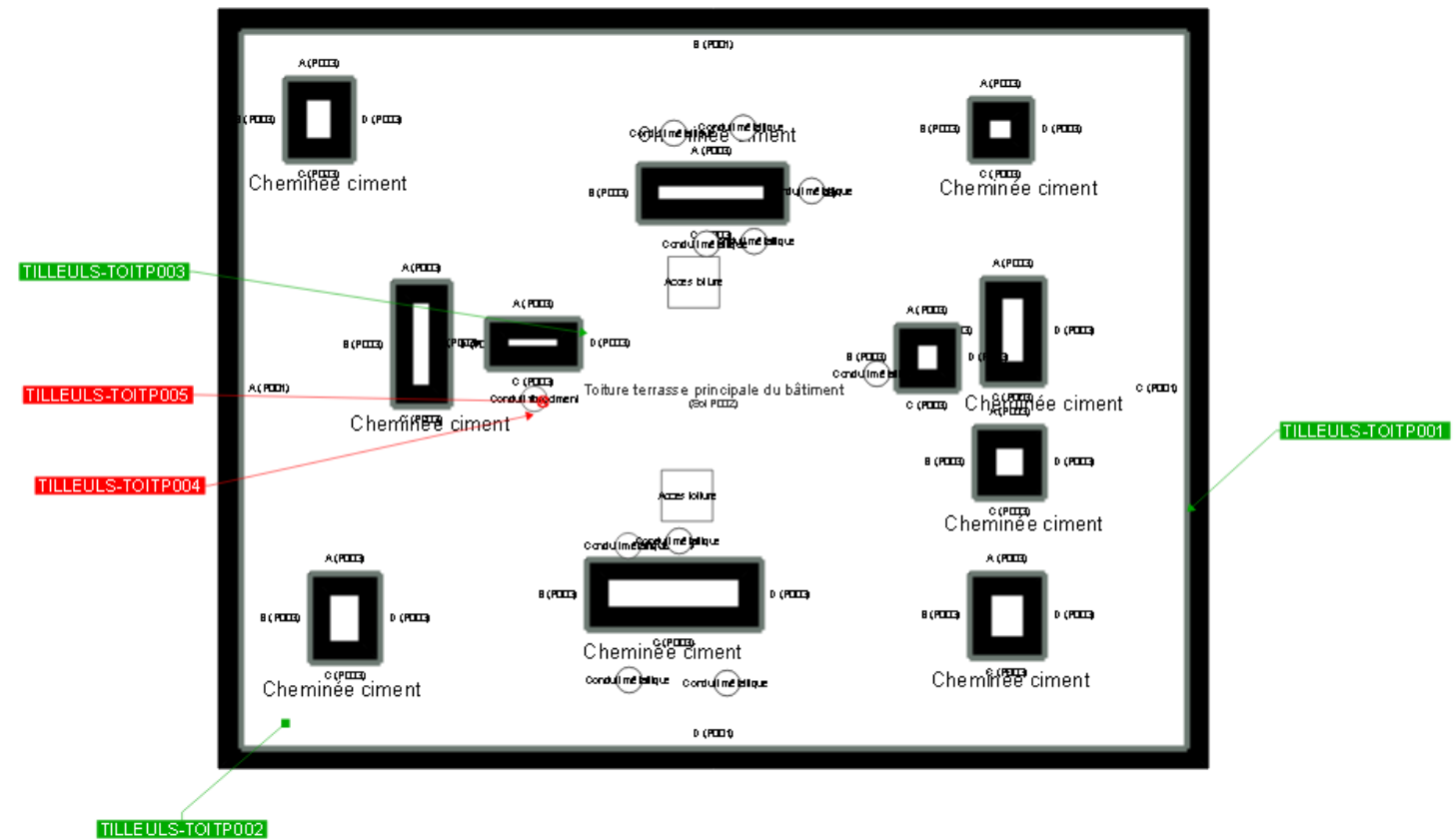
Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



cofrac
ACCREDITATION
N° 4402
LABORATOIRES
DE REPERAGE
IMMOBILIER

CPE DI DR 11 rev12



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sol amianté
	Plafond amianté
	Sol et Plafond amiantés